

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Notification concernant l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance

L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique se sont notifié le respect des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur des mesures prudentielles concernant l'assurance et la réassurance ⁽¹⁾. Dès lors, ledit accord, conformément à son article 8, est entré en vigueur le 4 avril 2018.

⁽¹⁾ JOL 258 du 6.10.2017, p. 4.